



Démocratie culturelle

Médias libres et luttes pour la légitimité

Société

Modes d'action de la culture dans la vie sociale et politique

Médias

Téles locales : rationaliser pour mieux régner ?

Interview

L'information, ce bien public. Avec Sarah Freres, Ricardo Gutiérrez et Jean-Jacques Jaspers

démocratie

Mensuel du MOC-CIEP

Modes d'action de la culture dans la vie sociale et politique

Dans la vie sociale, les rapports entre les personnes humaines, mais aussi avec les animaux, l'environnement et le vivant non humain¹, prennent sens au travers de la culture. Ces relations sont structurées, interprétées et jugées comme légitimes ou non grâce aux valeurs, aux récits, aux significations que la culture porte. Mais comment la culture et les systèmes symboliques agissent-ils dans la vie sociale et politique² ? Nous identifions sept modes d'action différents. Après avoir présenté les trois premiers dans une partie précédente, voici les quatre suivants.

La culture et les systèmes symboliques ne sont pas des reflets des rapports économiques et sociaux. Ils ne constituent pas une « superstructure » dépendante mécaniquement des forces de pouvoir dans « l'infrastructure » économique, comme le voudrait une lecture strictement marxiste. Au contraire, la culture et le symbolique forment une infrastructure spécifique symbolique et culturelle.

La culture et le symbolique fabriquent du sens. Ils permettent de penser, d'organiser, de comprendre, d'interpréter les rapports sociaux existants, mais aussi de penser et d'imaginer comment y résister, de les contester et d'inventer d'autres rapports sociaux et culturels entre les personnes humaines.

La culture ne se contente pas d'accompagner le pouvoir : elle en est une des sources essentielles. Les modes d'action symbolique montrent que la culture oriente les idées, les émotions, les normes, qu'elle façonne les orientations centrales des sociétés ainsi que les identités collectives et personnelles. Elle rend des contenus pensables, dicibles, acceptables, et au contraire, rend d'autres non pensables, invisibles ou inacceptables. Elle influence la manière dont les rapports de pouvoir se structurent : qui est jugé légitime, qui a accès

aux ressources, qui peut faire valoir ses droits et qui est exclu ou discrédité. La culture et le symbolique peuvent servir à renforcer la justice, la coopération, la solidarité, ou au contraire à justifier la domination, la soumission, les inégalités, la guerre. Ils jouent un rôle clé dans tous les grands tournants historiques pour construire la paix ou pour justifier la violence.

Construire une hégémonie culturelle est un enjeu central pour toute société. Quel que soit le projet politique ou social, l'idéologie et la culture dominante qu'elles soient d'une classe dominante ou issues d'un compromis démocratique³ ne peuvent se déployer sans un travail symbolique continu et renouvelé. Ce que Gramsci appelait l'hégémonie

culturelle n'est pas un détail. C'est le socle sur lequel reposent tous les rapports de pouvoir, qu'ils soient économiques, politiques ou sociaux.

Mode d'action n° 4 : orienter les émotions par les significations symboliques

Les émotions font partie intégrante de nos réactions humaines. Elles ne se réduisent pas à des phénomènes biologiques ou physiologiques. Dès qu'une émotion surgit, elle est interprétée par notre cerveau. Prenons une situation simple : une personne vit une émotion

¹ Les sociétés peuvent considérer le non-humain comme lieu d'exploitation intensive ou le considérer comme un allié et un partenaire d'où le droit relatif au bien-être animal, sur le respect et la promotion de la biodiversité.

² Dans la partie (I) de cet article (voir *Démocratie* n° 6, juin 2025, pp. 2-4.

En ligne (revue-democratie.be), nous examinons trois modes d'action : produire, transmettre, diffuser la culture ; intégrer intellectuellement et baliser les critères de la pensée ; définir le bien, le mal et l'acceptable ou l'inacceptable.

³ Comme l'écrit déjà en 1993 l'historien René Rémond :

« La démocratie ne va pas de soi, elle n'est pas naturelle : elle est même le contraire de l'état de nature. C'est le produit de l'histoire, une construction de la raison, maintenue par la volonté. Que la raison défaille, ou que la volonté se relâche, et la démocratie risque de succomber. Elle n'est pas inscrite dans le code génétique d'aucun peuple. Aussi est-elle fragile et ses

réalisations précaires. Chaque génération doit la réinventer. Elle requiert donc une éducation qui comporte l'apprentissage de ce qu'est la politique, son pouvoir et ses limites. » Voir : R. RÉMOND, entretien par J.-M. COLOMBANI, « La démocratie appelle une éducation », *Le Monde*, 14 avril 2007 (publié pour la première fois le 15 juin 1993).

telle que la colère, la peur ou la tristesse... Son cerveau cherche des mots, des images, des souvenirs pour donner un sens à son ressenti. Ce processus n'est jamais neutre. Il est façonné par notre socialisation, nos expériences passées, nos épreuves de vie, les valeurs transmises, les représentations intégrées. Pour réagir vite, le cerveau mobilise des stéréotypes, des représentations toutes faites, positives ou négatives. Sociologiquement, le cerveau mobilise un champ linguistico-sémantique⁴ situé socialement, servant de référence spontanée.

Premier exemple : un travailleur rencontre dans plusieurs situations un chômeur et se compare à lui à propos de ses efforts et de ses revenus. Il ressent une émotion : agacement, gêne, incompréhension, compassion ? Selon son propre cadre culturel, il interprète cette situation très différemment. Il peut penser : « C'est un profiteuse, un assisté, il ne veut pas vraiment travailler. » Il peut aussi se dire : « Il fait de son mieux, mais il n'a pas eu de chance. » Ou encore : « C'est un travailleur sans emploi, il a

besoin de solidarité. » Dans chacun de ces cas, l'émotion se transforme. À travers le champ sémantique mobilisé, elle devient un jugement, un ressenti orienté, une intention d'action. Selon l'interprétation, on légitimera, tantôt des politiques répressives (dans le premier cas), tantôt des politiques d'accompagnement et de soutien (dans les deux autres).

Deuxième exemple : le slogan « My body, my choice » du mouvement MeToo mobilise des émotions fortes (colère, atteinte à la dignité, révolte) qui appellent au respect de l'autre, à l'exigence d'égalité. À l'inverse « Your body, my choice »⁵ créé par les suprémacistes machistes exprime une volonté de restaurer une domination symbolique, émotionnelle et sociale sur les femmes en activant un autre champ sémantique : celui de la possession, de la soumission, du pouvoir unilatéral de l'homme sur la femme. Ces slogans montrent que les émotions sont façonnées par des récits et des symboles culturels.



sur une division complémentaire et équivalente des tâches et des fonctions. Elle se construit grâce à une culture fondée sur le respect et l'égalité. Par rapport au monde non humain, le fait de créer un droit du non-humain construit avec l'environnement un nouveau type de relation symbolique fondé sur le respect et non l'exploitation⁷. D'autre part, la reconnaissance complémentaire produit une hiérarchisation symbolique positive. Elle provient d'un compromis entre les individus et les groupes pour se reconnaître des liens d'interdépendance positive. Cela demande un travail d'invention symbolique à savoir la reconnaissance d'égalité entre des mérites de nature différente⁸. Cependant, à compétences égales, les femmes voient souvent leur travail moins valorisé que celui des hommes.

Mode d'action n° 5 : différencier, associer, dissocier, opposer, exclure

Produire des liens et des séparations dans la société est un processus dynamique et évolutif. Ces catégories ne sont pas figées. Les relations entre les groupes peuvent évoluer dans le temps et connaître diverses phases allant de l'association à la dissociation, de la coopération au conflit, de la reconnaissance à l'exclusion et parfois vice versa. La psychologie sociale⁶ montre que les émotions collectives accompagnent ces classifications symboliques : respect, admiration, jalousie, ressentiment, rejet...

L'association : reconnaissance réciproque et complémentaire

La symbolique de la différenciation positive produit entre les personnes humaines et entre les personnes humaines et le vivant non humain, une reconnaissance réciproque. D'une part, la coopération entre égaux est basée

La dissociation : de la stigmatisation au rejet déguisé, du mépris à l'exclusion brutale

Le processus de dissociation se décompose en plusieurs étapes de mise en ordre symbolique du monde social⁹. Elles sont : (1) créer des classifications chargées d'émotions (ressenti positif ou négatif) ; (2) hiérarchiser négativement ces classements : certains groupes valent plus que d'autres ; (3) délégitimer les visions concurrentes en semant le doute et en décrédibilisant les visions des autres groupes ; (4) essentialiser les autres en les réduisant exclusivement à une caractéristique négative, comme si elle participait de leur nature profonde. Ces cultures sont : la compétition envieuse et la jalousie ; la division sélective et ségrégée vécue négativement ; l'opposition symbolique vers les autres

⁴ Consulter l'encadré sur les « Notions clefs » en partie (I).

⁵ Voir A. ABRAHAM, « "Ton corps, mon choix" : le slogan des masculinistes américains contre les femmes devenu viral depuis l'élection de Donald Trump ». On y lit que « le message de Nicholas J. Fuentes a été vu plus de 95 millions de fois, sur X, en une semaine. Dans son émission quotidienne diffusée sur une plateforme de streaming, il a déclaré : "Les hommes gagnent de nouveau ! Nous allons vous garder à terre pour toujours. Vous ne contrôlerez jamais vos propres corps." »

⁶ V. YZERBYT, B. AUBÉ, « Les émotions dans les relations intergroupes », dans S. FANIKO, D. BOURGUIGNON, O. SARRASIN et S. GUIMOND (sous la dir. de), *Psychologie de la discrimination et des préjugés*, Bruxelles,

De Boeck supérieur, pp. 51-66, 2022. Lire notamment la partie sur les émotions dans la hiérarchie sociale.

⁷ C'est ainsi que des chercheur·ses de diverses disciplines liés ou reliés au Collège de France construisent le concept et les procédures pour une discipline pluridisciplinaire « Les humanités environnementales », *La lettre du Collège de France*, 6 mai 2025.

⁸ Voir à ce propos l'article de C. GUIBET LAFAYE, « Le mérite et ses dimensions », in M. FORSÉ, O. GALLAND (sous la dir. de), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, A. Colin, 2011, pp. 128-138.

⁹ Repris à I. MEZIA, C. REYNAUD-PALIGOT, E. HEYER, *Comment devient-on raciste ? Comprendre la mécanique de la Haine pour mieux s'en préserver*, Tournai, Casterman, 2021.

par une division symbolique ; l'exclusion symbolique ; l'exclusion extrême par l'infrahumanisation des ennemi-es ou des « moins que rien » pour justifier l'humiliation, l'exploitation, l'extermination¹⁰.

Mode d'action n° 6 : fabriquer et gérer les conflits, entre compromis possible et affrontement total

Dans toute société, les conflits sont inévitables. Ils apparaissent dans les relations personnelles, familiales, dans les syndicats, entreprises, partis politiques, groupes sociaux, États... Il peut s'agir de simples désaccords, de conflits ouverts, de crises majeures, ou même de guerres. Chaque société et chaque groupe élaborent, au fil du temps, des façons de penser et d'agir face aux désaccords. Ils construisent des pratiques, des discours, des symboles pour canaliser les tensions, créer des solutions de compromis, ou au contraire, accentuer la polarisation. Ces pratiques peuvent changer. Un désaccord peut s'envenimer, se transformer en conflit maîtrisé ou radical et même devenir une guerre. Sous certaines conditions, une guerre peut être stoppée par une trêve ou transformée en compromis équilibré ou pourri. Il existe donc une dynamique évolutive du conflit, avec plusieurs seuils.

La gestion des conflits dépend de la capacité culturelle stratégique des parties prenantes au conflit. Les acteurs impliqués ne sont pas tous égaux. Certains disposent de ressources matérielles importantes, d'une meilleure culture d'organisation des moyens. Surtout, les acteurs se différencient en fonction de l'accès à des outils d'analyse et de simulation stratégiques (bureaux d'études, services de renseignement...). Ces moyens permettent de mieux faire face à l'incertitude et à l'imprévisibilité des actions des autres acteurs. Le degré de qualité de cette culture stratégique leur permet d'anticiper les réactions adverses, d'adapter leurs propres stratégies en cours d'action, de modifier leur discours ou leurs alliances selon le contexte.

On distingue quatre grandes cultures de gestion des conflits¹¹ qui ont des liens entre elles en fonction des trajectoires des conflits liées aux rapports de force et de pouvoir entre les acteurs. La première est une culture de fabrication des compromis autour des conflits divisibles. La deuxième est une culture du conflit indivisible, mais dans laquelle l'affrontement est limité et accompagné d'une guerre froide et hybride. La troisième est une culture du conflit indivisible, mais avec un usage massif et légitimé par l'agresseur de toutes les formes de violence physique (viol, enlèvement d'enfants, destruction, guerre alimentaire, etc). L'objectif est la soumission et la capitulation de l'ennemi-e. La quatrième est une culture du compromis, égal ou inégal, mais de façon limitée¹².

Mode d'action n° 7 : produire les identités

Dans toute vie humaine, l'identité ne se construit jamais seule. Elle se forme progressivement, à travers des expériences, des relations, des épreuves vécues par le biais de la culture et des légitimités auxquelles on est exposé. Cette construction est à la fois personnelle (dans le rapport à soi) et collective (dans le regard des autres). Nos identités sont nourries par les récits que les autres portent sur nous, les groupes auxquels nous appartenons, les façons dont nous assumons les rôles et statuts sociaux présents dans notre trajectoire de vie comme enfant, jeune, écolier-ère et étudiant-e, en couple ou non, parent ou non, professionnel-le, citoyen-ne, responsable, etc. Elles sont marquées par des reconnaissances symboliques positives (bonne réputation ou crédits symboliques) ou négatives (mauvaise réputation ou discrédits symboliques). L'analyse repère deux trajectoires principales symboliques et sociales de construction des identités. Soit l'identité se construit dans une relation positive et plurielle lucide de reconnaissance critique et bienveillante à l'égard de soi et des autres. Soit elle se fabrique dans une relation négative et suspicieuse et sélective à l'égard des autres et dans un rapport égocentrique à soi-même. Dans la plupart des constructions des identités, l'identité de soi et le rapport aux

autres et des autres à soi sont pluriels, parfois cohérents entre les divers composants de l'identité, parfois en tension conflictuelle, parfois en cloisonnement étanche. Avec en outre des composants différents selon qu'on est dominant-e ou dominé-e, agresseur-se, agressé-e résistant-e, victime résistante¹³.

Conclusion

Comprendre les modes d'action de la culture et des systèmes symboliques est donc indispensable. C'est un exercice théorique et empirique avec des effets politiques. C'est une clé pour lire le monde d'aujourd'hui : les tensions politiques, les inégalités sociales, les luttes de reconnaissance, les formes de violence ou de résilience et de réconciliation. C'est aussi un outil pour imaginer des alternatives, pour reconstruire des liens symboliques communs, pour faire face aux défis contemporains : défendre et renforcer la démocratie, un équilibre dans le climat, la justice sociale et la coexistence pacifique, coopérative et solidaire. Comme l'écrivait Albert Camus : « Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde ». Et Jean Birnbaum¹⁴ commentant Camus ajoutait : « Manichéisme idéologique et mensonge existentiel sont inséparables, la langue de bois est secrétée par un cœur en toc ». C'est pour lutter contre ces façons de ressentir, de penser, de parler et d'agir que cette analyse en deux parties est proposée.

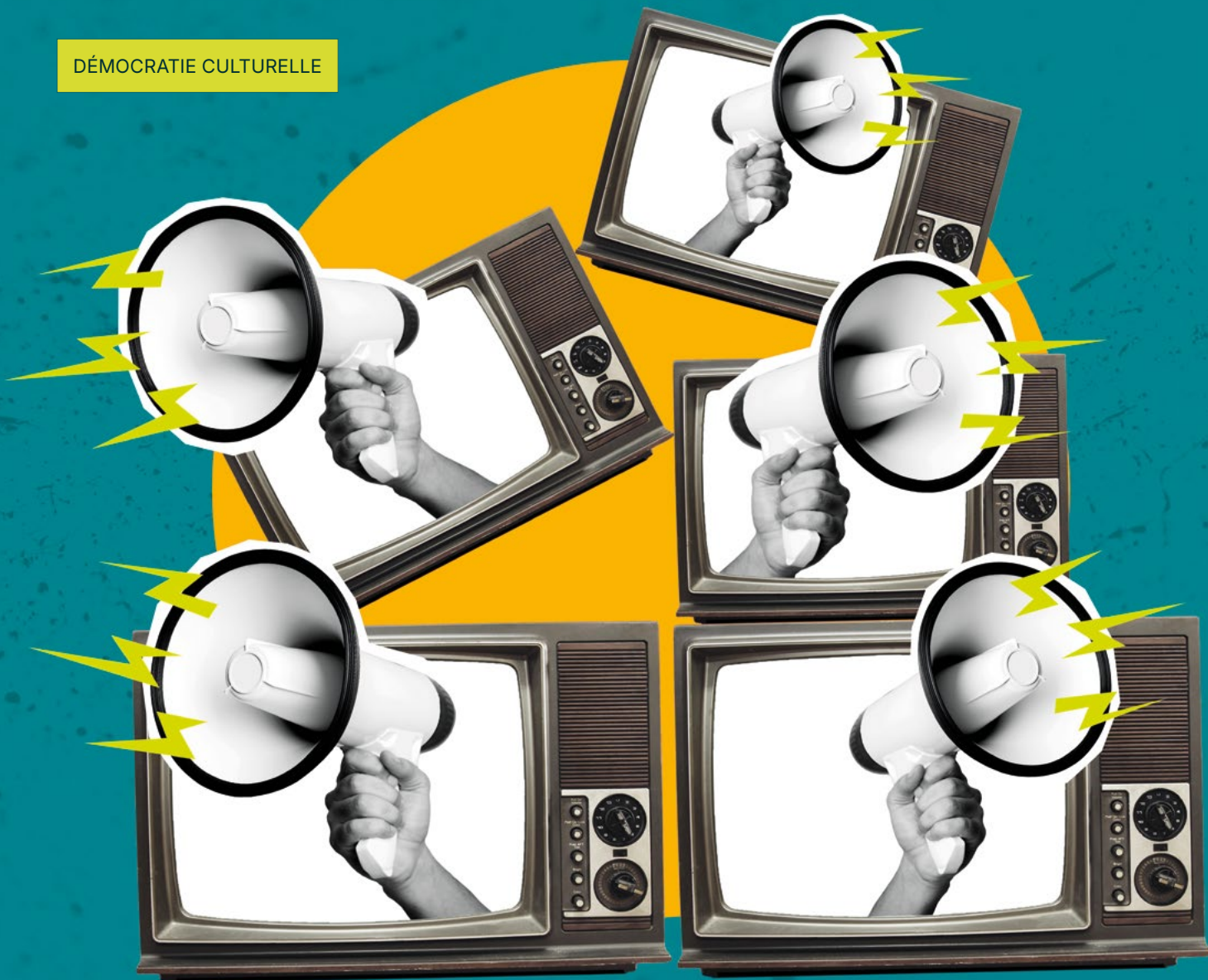
¹⁰ La version web des articles fournit de nombreux exemples éclairants de ces divers systèmes symboliques construisant les diverses identités individuelles et groupales.

¹¹ Cette partie s'inspire de A.O. HIRSCHMAN, *Un certain penchant à l'autosubversion*, Paris, Fayard, L'espace du politique, 1995.

¹² Les quatre cultures sont analysées dans la version web de ces deux articles.

¹³ La version web de cet article explicitera ces différentes constructions des identités. revue-democratie.be

¹⁴ J. BIRNBAUM, *Le courage de la nuance*, Paris, Seuil, p.26, 2021.



Médias libres et luttes pour la légitimité

 JACQUELINE FASTRÈS
Réalisation Téléformation Animation (RTA)

En mai 2025, la réforme des médias de proximité proposée par la ministre Jacqueline Galant (MR) annonce une reconfiguration profonde du paysage audiovisuel local. Réduction du nombre de télévisions, baisse des financements publics, incitation à la privatisation : l'esprit des télés locales est mis à l'épreuve. Derrière ces mesures, c'est

une certaine idée du média libre qui vacille. Pour en comprendre les enjeux, il faut revenir à leur genèse. Toute institution porte en elle les traces de son désir fondateur – sa phase institutive. La revisiter permet d'envisager l'avenir des médias libres comme outils d'émancipation, de lien social et de démocratie culturelle.

En mai dernier, la ministre des médias en Fédération Wallonie-Bruxelles, Jacqueline Galant (MR), a présenté son projet de réforme des « médias de proximité ». Les télévisions locales, qui sont actuellement douze, devraient se réduire à huit via un système de fusions. Le financement public serait aussi réduit et les médias de proximité invités à chercher d'autres ressources, notamment dans le privé.

AKT for Wallonia, le réseau des entreprises wallonnes, propose d'ailleurs que les entreprises de Wallonie participent au financement en échange de davantage de couverture de « l'actualité » de ces entreprises¹. Par ailleurs, il est question de fusions également dans la presse écrite. Cette situation apporterait des modifications substantielles au fonctionnement, au sens et aux visées des médias locaux, en bref à leur esprit. Aussi est-il nécessaire de se rappeler d'où vient cet esprit et comment il s'est construit.

Dans cette analyse, nous souhaitons refaire le point sur ce que nous appelons la « phase instituante » de toute association (en l'occurrence ici, des médias associatifs).

La phase instituante est l'expression d'un désir qui pousse des citoyen·nes à « lier leur sort » pour faire exister quelque chose qui n'existait pas : de quel désir social cette mobilisation est-elle le produit ? Comment ce désir se formule-t-il, se met-il en place ? La manière d'avoir en tête cette référence à la phase instituante est en effet déterminante pour le projet « politique » d'une association ou d'un groupe d'associations tel qu'il se déploie dans le temps.

Ce projet politique (au sens premier du terme « politique ») s'inscrit toujours dans un contexte bien particulier, qui colore



© BNF / Photo : Bibliothèque municipale de Lyon

ses inflexions. Il est aussi – souvent – un « modèle », un « creuset », pour d'autres, quitte à ce qu'il faille s'en distinguer.

Nous passerons par la phase instituante de trois types de médias dans trois temporalités, signifiant ainsi que des filiations existent entre ces types. Nous examinerons :

- d'abord comment s'est créé le premier journal ouvrier pérenne en France, en 1831, pour ses dimensions sociales et associationnistes, qui ont percolé dans d'autres médias des pays alentour, dont le nôtre ;
- puis nous aborderons la création des radios libres, apparues dans un contexte à la fois post-soixante-huitard de libération, mais aussi de début de la crise économique des années 1970 ;
- et enfin celle des télévisions locales qui en sont les héritières.

Cette phase instituante est – parfois – suivie d'une phase instituée : il s'agit alors de s'organiser pour durer, ce que les télévisions locales ont vécu en obtenant législation, statut, financement. Cette phase instituée, aujourd'hui menacée par les décisions gouvernementales, est le fruit des luttes pour sa légitimité qui, pendant toute l'histoire d'une association, se mènent, à l'interne comme à l'externe, pour en déterminer l'usage, l'utilité, les effets et même l'esprit.

Naissance de la presse ouvrière en France

« C'est à Lyon, entre octobre 1831 et mai 1834, que parut le premier journal ouvrier pérenne publié en France. Là, les canuts² créèrent leur propre organe, un hebdomadaire de huit pages sur deux colonnes, *L'Écho de la Fabrique*. Durant une quinzaine de mois, les chefs d'ateliers et ouvriers en soie allaient s'entendre, s'informer, débattre, prendre voix dans leur journal, semaine après semaine, pour tenter d'adapter le régime complexe de la fabrique lyonnaise à l'évolution industrielle en cours, de manière à préserver leur autonomie et leur liberté³. »

Ce journal apparaît dans une configuration très particulière, puisque l'industrie de la soie, qui a fait de Lyon une référence en la matière, se présentait là dans une organisation très morcelée, sur le modèle de la manufacture dispersée.

« La production des tissus de soie n'est pas, comme celles des autres tissus, concentrée dans quelques grands ensembles réunissant des masses d'ouvriers [...]. La production dont il s'agit se répartit, au contraire, entre plusieurs centaines de maisons qui reçoivent, en premier lieu, les commandes des mains des commissionnaires, leurs

¹ « Réforme des médias de proximité : AKT for Wallonia propose l'aide financière des entreprises », rtbf.be, 11 août 2025. www.rtf.be/article/reforme-des-medias-de-proximite-akt-for-wallonia-propose-l-aide-financiere-des-entreprises-11586458

² « Canuts » était le surnom, un peu péjoratif au départ, assumé ensuite, des ouvriers de la soie à Lyon.

³ L. FROBERT (dir), *L'Écho de la fabrique, naissance de la presse ouvrière à Lyon*, Lyon, ENS édition, 2010. Outre cet ouvrage, on peut retrouver l'intégralité des publications de ce journal – et de ses avatars – à l'adresse echo-fabrique.ens-lyon.fr/document.php?id=1090

intermédiaires avec les pays de consommation. Elle est ensuite distribuée par chaque maison entre des chefs d'atelier qui, possédant chacun un ou plusieurs métiers exploités par eux-mêmes ou par des ouvriers logés chez eux, sont de fait à la tête de petites manufactures dont la réunion compose à proprement parler la fabrique de Lyon⁴. »

Le premier numéro du journal paraît le 30 octobre 1831, au milieu du conflit qui allait culminer trois semaines plus tard dans la première insurrection des canuts (22 novembre 1831). Son prospectus de démarrage est explicite :

« Sans défense jusqu'à ce jour contre les menées du commerce, en butte aux brutalités, aux injustices criantes de certains de MM. les négociants (SIC) dont on n'ignore ni la condition primitive, ni le marchepied qui les a aidés à se hisser sur des coffres-forts immenses, les infortunés ouvriers ont choisi, pour arme défensive de leurs droits, la publicité. Par-là, ils se proposent de faire connaître avec précision et franchise à une population de plus de 150 000 âmes, dont ils sont la majeure partie, la cause du malaise général dont souffre cette même population, et les moyens d'établir un équilibre qui, sans léser les intérêts généraux des chefs de fabrique, apporterait une amélioration dans le sort de ceux qui sont sous leur dépendance⁵. »

Marius Chastaing, l'un des principaux responsables du quotidien, précisera plus tard le rôle qu'il entendait faire jouer à ce journal⁶.

« On m'a demandé la définition d'un journal, j'ai répondu : c'est un bouclier, un javelot, un miroir, une arène, une table rase. BOUCLIER, un journal sert d'arme défensive ; JAVELOT, il sert à l'attaque ; MIROIR, il réfléchit les opinions ; ARÈNE, il leur ouvre un champ libre ; TABLE RASE, il reçoit et conserve leur expression diverse. »

⁴ *L'Écho de la Fabrique*, 23 octobre 1831.

⁵ *Idem*, prospectus de lancement du 23 octobre 1831.

⁶ *Idem*, numéro du 29 avril 1832.

⁷ *Idem*, prospectus de lancement du 23 octobre 1831.

⁸ Le journal comptera quelques figures importantes dans le rôle de journalistes, mais les apports des canuts eux-mêmes sont très nombreux.

Dès son premier numéro, ces divers objectifs – défensifs, offensifs, réflexifs, éducatifs, délibératifs – sont déjà concrètement décrits :

« Ce Journal (...) comprendra dans chaque Numéro un article d'histoire de la fabrication de la soierie {miroir}, toutes les découvertes utiles qui y ont trait {javelot, pour mettre à disposition de tous les nouveautés et en particulier les inventions de l'intérieur dont il y a tout lieu d'être fier}, tous les griefs imputés aux divers chefs de commerce et appuyés de preuves authentiques {bouclier/javelot}, les débats détaillés de tout ce que les séances des prud'hommes offriront de plus piquant {bouclier}, quelques articles de localité, et enfin une colonne d'annonces pour les insertions de tout ce qui peut intéresser la fabrique des étoffes de soie (arène/table rase)⁷. »

Pour assumer tous ces rôles, les rédacteurs⁸ vont discuter dans les pages du journal de « l'association industrielle » et de « l'enseignement mutuel », tenir la chronique des séances du conseil des prud'hommes, développer leurs réflexions sur « l'économie sociale », présenter leurs poèmes, chansons et charades, multiplier les conseils pratiques, dans le domaine de « l'hygiène » aussi bien que dans celui de la « jurisprudence usuelle », proposer des « lectures prolétaires », croiser le fer avec les journaux rivaux, notamment le *Courrier de Lyon*, organe de la Préfecture.

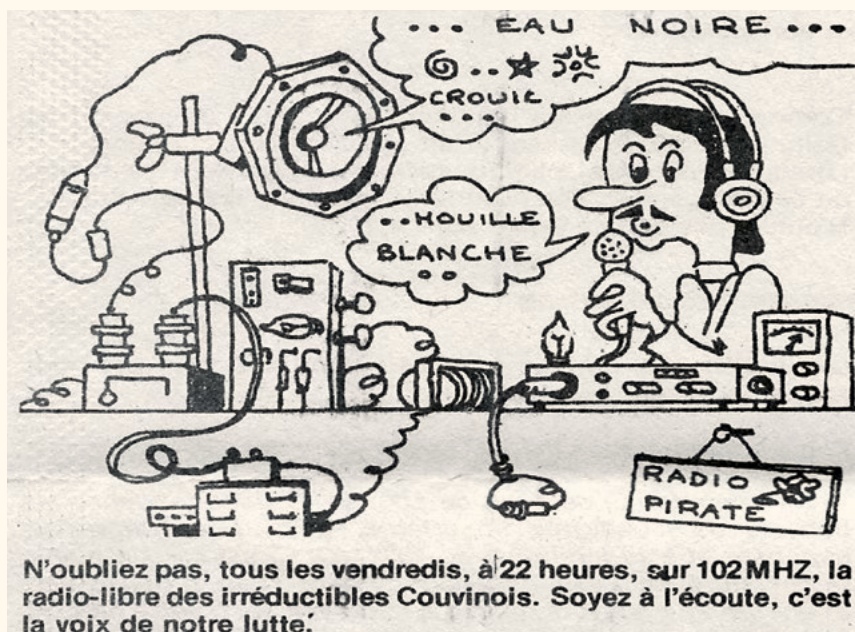
La phase instituante de *L'Écho de la Fabrique* est donc le produit de la conjonction de plusieurs éléments : une situation sociale très difficile (morcellement des unités de production, baisse des tarifs, concurrence d'autres pays, évolution du capitalisme industriel, augmentation du paupérisme), mais aussi de nouvelles expérimentations, pas seulement techniques, mais aussi sociales : le mutuellisme se développe, un système de caisse de secours se met en place, une forme de coopérative (le « commerce véridique ») se crée.

Les rôles décrits par Marius Chastaing constituent à la fois l'explicitation des principes de légitimité du journal, librement définis par ses concepteurs, et pourraient sans doute structurer un processus d'auto-évaluation d'un média libre.

En Belgique, il faudra attendre 1848 pour trouver des organes de presse solides avec des objectifs similaires (dont *Le travailleur*). Le journal des canuts restera un modèle à plus d'un endroit.

Le mouvement des radios libres

Pour ce qui concerne les radios dites « libres », c'est de l'Italie que viendra le modèle, au début des années 1970. Plus précisément c'est de Bologne, ville étudiante, ville communiste, où le poids de la





Radio Blabla à La-Chaux-De-Fonds, un projet du CCHAR et des Productions Hors Cases / © Vincent Guignet.

crise économique qui suit le choc pétrolier de 1973 se mêle à de gros bouleversements politiques dans le pays (le « compromis historique »), mais où l'héritage de mai 1968 est encore très vif. Félix Guattari, créateur de l'analyse institutionnelle en France, est impliqué dans la création de Radio Alice en 1976. Son comparse Bifo, qui fut animateur de la station, en parle de cette manière :

« Félix ne parle pas de Radio Alice comme d'un outil d'information, mais comme d'un dispositif capable de provoquer ou d'accélérer un processus de déstructuration du système médiatique, résultant de ce mouvement de réappropriation de la parole qui s'est exprimé dans les années soixante et soixante-dix, et pas seulement en Italie. Ce qui l'intéressait surtout c'était le début d'un processus de prolifération des agents d'énonciation destiné à faire exploser le modèle mass-médiatique⁹. »

Il nous donne une intéressante clef de compréhension de cette entreprise en discernant les concepts de dispositifs et d'automatismes. Pour lui, les mass-medias classiques sont des automatismes, ils sont tributaires d'une chaîne technologique dont la fonction structurelle est d'induire la passivité de l'usager-ère, de le-la maintenir assis-e et silencieux-se devant ses appareils de réception. Au contraire, quand on agence un dispositif énonce-t-il :

« Il s'agit plutôt de court-circuiter le médium au niveau de sa structure, dans son système de fonctionnement linguistique,

technologique, de s'attaquer aux agencements, aux interfaces, de réagencer et de refinaliser le dispositif, et pas seulement le contenu qu'il produit. »

« L'outil radiophonique est idéal pour faire circuler les idées minoritaires et contestataires variées, que des groupes défendent et qui ne trouvent pas écho sur les ondes des radios nationales, très cadenassées ou dans les émissions commerciales des médias "privés". »

Il précise également l'objectif du combat : « Il ne s'agit pas de réagir à la force du pouvoir en lui opposant une force égale, contenus contre contenus. Il s'agit au contraire d'introduire dans les interstices de la communication sociale des facteurs de déviation, d'ironie, de décroissement, il s'agit de trouver des lignes de fuite capables de faire "délirer" le flux dominant et de faire émerger l'obscur, ce qui reste en dehors de la scène. »

L'utilisation du téléphone en direct dans les émissions, par exemple, a été un élément de réagencement qui a cassé le caractère centralisateur du système radio et ouvert la voie à des agencements expérimentaux de diverses sortes. Pour Radio Alice, il s'agissait de « conspirer, c'est-à-dire respirer ensemble ».

Radio Alice fut considérée comme une radio subversive et la police mit fin très brutalement à ses émissions le 12 mai 1977.

En Belgique, comme en Italie et en France d'ailleurs (on peut penser à Radio Verte), la radio libre devient très vite un moyen de lutte et d'opposition contre l'ordre établi. L'outil radiophonique est idéal pour faire circuler les idées minoritaires et contestataires variées, que des groupes défendent et qui ne trouvent pas écho sur les ondes des radios nationales, très cadenassées ou dans les émissions commerciales des médias « privés » (capitalistes).

C'est dans cet état d'esprit que voit le jour la première radio libre francophone, à Couvin en mars 1978 : Radio Eau noire.

« Tant par les circonstances de sa création que par son mode de fonctionnement, elle est représentative de la première vague des radios libres intervenue en Belgique, ces radios qui peuvent être qualifiées de militantes ou de combats, mues par des préoccupations d'ordre environnemental¹⁰. »

Elle doit sa naissance à la résistance des Couvinois-es à un projet de barrage sur la rivière Eau noire, projet annoncé par le ministre des Travaux publics en janvier 1978 et qui devait noyer une partie de la vallée. Un comité de défense se forme rapidement et crée, entre autres moyens de lutte, une radio qui émet en toute illégalité. Son organisation est digne des temps des maquisards : les rôles sont bien compartimentés, chaque maillon de la chaîne ne connaissant pas le rôle du précédent et du suivant. De la sorte, le jeu de cache-cache avec les gendarmes et les voitures goniométriques tentant de localiser l'émetteur dure plusieurs mois – et offre à la radio une publicité involontaire. Radio Eau noire est un exemple de « bouclier », et même de « javelot », tels que *l'Écho de la fabrique* se les imaginait.

« La radio constitue un moyen de lutte qui vient s'ajouter à diverses actions sur le

⁹ BIFO (Franco Berardi), « Les radios libres et l'émergence d'une sensibilité post-médiatique », *Multitudes*, 21, été 2006, consultable sur www.multitudes.net/les-radios-libres-et-l-emergence-d/. Les citations suivantes ont la même origine.

¹⁰ P. CAUFRIEZ, *Radio Eau noire, première radio belge : la radio comme outil de lutte, villagelaforet.jimdofree.com/radio-eau-noire/*

terrain, parfois très dures, dont le comité de défense ne manque pas d'informer la presse régionale, voire nationale: manifestation au cabinet du ministre, envahissement des bureaux de l'administration des travaux publics à Bruxelles, destructions par deux fois à Couvin des installations des ingénieurs chargés de la concrétisation du projet, impressions d'affiches et autocollants, etc.¹¹ »

La bataille fut finalement gagnée et le barrage ne vit pas le jour.

Des radios libres «boucliers et javelots», il y en eut d'autres: dans le domaine de l'environnement, Radio Verte à la Roche en Ardenne lutte aussi contre un barrage; Radio Noire à Huy, Radio Irradiée et Radio Activité à Andenne luttent contre le nucléaire, de même que Radio Tam Tam à Bruxelles, etc.

Leur phase instituante est basée sur une indignation collective face à un pouvoir excessif faisant fi des citoyen·nes. Ainsi, dans le prospectus de lancement de Radio Eau noire, on pouvait lire:

« En disant non au barrage, c'est au SYSTÈME que les Irréductibles Couvinois disent NON! (...) Le SYSTÈME ne se caractérise-t-il pas (...) par la manière tout insidieuse dont il déprime la conscience des citoyens? Par la manière dont il les déconnecte d'avec les événements politiques, socio-économiques dont ils devraient cependant garder constamment le contrôle¹²? »

Ces radios cessent d'émettre à la fin du combat, qu'il soit gagné ou perdu. Des questions environnementales, au sens large du terme, mobilisaient ce premier groupe, mais d'autres radios ont soutenu des combats «ordre social, voire politique, ou des objectifs plus communautaires ou associatifs. Quel que soit l'objectif, il s'agissait de donner la parole à celles et ceux qui ne pouvaient, autrement, y accéder, et de permettre à des auditeur·rices de capter d'autres propos que ceux de la ligne dominante (étatique ou commerciale), bref de faire vivre une démocratie culturelle effective, selon l'expression de Marcel Hicter¹³.

Les télévisions locales

C'est dans la droite filiation des radios libres que sont nées les télévisions locales. L'inspiration, cette fois, vient du Québec.

En 1970 débute l'histoire de la télévision communautaire, à Normandin, au Québec. Des télévisions locales desservies par câbles existaient déjà au Canada, mais n'étaient alimentées que par des professionnel·les. À Normandin, pour la première fois, ce sont des membres de la communauté desservie qui vont se saisir de la caméra et créer eux-mêmes leurs programmes à diffusion locale. L'initiative fera des petits, émigrant en France, en Grande-Bretagne, et en Belgique à partir de 1976.

« L'autre télévision » était née. Née du développement des réseaux câblés de télédistribution, de l'apparition du magnétoscope domestique. Née aussi d'un courant de revendication communautaire, de convivialité pendant et après mai 68, qui toucha de nombreuses institutions¹⁴. »

En 1977, Dorothy Todd Hainaut, productrice de projets régionaux, qui a participé à cette aventure au Québec, justifie l'accès aux moyens de communication de celles et ceux qui en sont éloigné·es par trois constats:

- « Que les citoyens ordinaires peuvent apprendre à utiliser eux-mêmes un VTR (Video tape recorder) et d'autres médias. Ils peuvent alors acquérir les aptitudes requises, tant sur le plan technique que sur le plan conceptuel¹⁵.
- Que l'effet de "miroir" des médias peut aider puissamment l'individu à se reconnaître et la communauté à combler les fossés qui la divisent en groupes d'intérêts.
- Que le plus important facteur, dans l'utilisation des médias, est l'élément humain. Des gens apprennent à utiliser les médias plus efficacement s'ils ont avec eux quelqu'un de rompu au développement "communautaire" ou à l'animation sociale¹⁶. »

On peut reconnaître dans cet argumentaire la volonté de mettre en place un

« À Normandin, pour la première fois, ce sont des membres de la communauté desservie qui vont se saisir de la caméra et créer eux-mêmes leurs programmes à diffusion locale. L'initiative fera des petits, émigrant en France, en Grande-Bretagne, et en Belgique à partir de 1976. »

¹¹ P. CAUFRIEZ, *op.cit.*

¹² *Ibidem.*

¹³ M. HICTER, *Pour une démocratie culturelle*, édition de la Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs du Ministère de la Communauté française avec la Fondation Marcel Hicter, 1980.

Sur ce sujet, voir aussi J. FASTRÈS et J. BLAIRON, « La démocratie culturelle aujourd'hui, pour quoi faire? », *Intermag*, analyse d'éducation permanente, mars 2021, intermag.be/images/stories/pdf/rta2021m03n1.pdf

¹⁴ R. VAN APELDOORN, « Les télévisions locales et communautaires », *CRISP-CH* 1075-1976, 12 avril 1985, p.3.

¹⁵ Non sans humour, elle raconte qu'elle-même dut expliquer aux profanes la manière de se servir du matériel, et que ses collègues la raillèrent en lui reconnaissant la « compétence des nuls »: « Les gens te regardent et ils sont sûrs qu'ils peuvent faire mieux. »

¹⁶ R. VAN APELDOORN, *op. cit.* p. 6.

dispositif, au sens où l'entendait Bifo, en opposition à un *automatisme* descendant et limitateur. On peut y reconnaître aussi la volonté de Félix Guattari de construire des *groupes-sujets* plutôt que d'encadrer des groupes *assujettis*. Enfin, on peut y lire aussi la pensée de *démocratie culturelle* déjà évoquée. Nous retrouvons ici l'explicitation de principes de légitimité constitutifs du projet dans sa phase instituante.

Si l'expérience de Normandin ne dura pas très longtemps, elle fut en revanche une source d'inspiration très importante en Communauté française.

« Ainsi de nombreux groupes d'animation socio-culturelle, fascinés par la technique d'expression en vidéo, ont voulu dépasser le stade de la production de vidéogrammes en accédant au câble. Une partie de ces groupes ont créé une association, Vidéooption (Vidéo St-Josse, Radio Télévision Animation Jambes...), dont l'objectif est de revendiquer la possibilité matérielle et légale d'ouvrir les réseaux de télédistribution à des télévisions alternatives, poursuivant les mêmes objectifs que leurs consœurs québécoises: animation sociale et participation¹⁷. »

C'est ainsi que les médias libres sortirent progressivement de l'illégalité et que le paysage actuel des télévisions locales se stabilisa.

Conclusion

Toute stabilisation correspond à la phase instituée d'un projet. Notons d'abord que la phase instituée marque une victoire: une négociation avec les autorités a porté ses fruits, une reconnaissance est acquise, un cadre est posé, des moyens sont définis. Néanmoins, d'autres défis s'annoncent dès cet instant¹⁸.

Autant dans la phase instituante, il fallait se relever les manches et aller au combat si nécessaire, autant dans la phase instituée, il s'agit de s'organiser pour durer, dans un cadre qu'il convient de respecter, mais sans se renier. Une épreuve à surmonter est de parvenir à une fidélité créatrice: ne pas renier les engagements pris dans la phase instituante, tout en s'adaptant aux évolutions nécessaires.

La phase instituée est donc traversée par des controverses et, souvent, par des dilemmes: si survivre, c'est s'adapter, s'adapter peut équivaloir à se renier.

Toute logique associative est aussi le théâtre de luttes constantes pour la légitimité. Les visées qui ont présidé à la création de l'association peuvent se heurter à d'autres (professionnalisme contre participation par exemple ou centralisation contre dispersion), se voir en opposer d'autres (devenir les relais du « Système » contre un financement).

Ces luttes pour la légitimité sont des luttes éthiques et politiques, que la connaissance historique peut aider à identifier: les médias « libres » pourront-ils encore être des dispositifs au service des populations, ou seront-ils condamnés à ne plus être que des automatismes? Ces luttes devraient sans doute nourrir des processus d'auto-évaluation menés par les protagonistes du dispositif eux-mêmes.

Qu'on se rappelle, en effet, que ce n'était pas un hasard si, dans l'histoire, ont été concomitamment réprimés ET le droit d'association ET le droit de presse. Soit deux adjuvants de ce que Robert Castel nomme la propriété sociale, c'est-à-dire la propriété de celles et ceux qui ne sont propriétaires de rien¹⁹.

¹⁷ P. VAN APELDOORN, *op.cit.*, p.9.

¹⁸ Quelques-uns de ces défis sont décrits par Jean Blairon, il y a 15 ans déjà, dans « TV locales et champ médiatique, alignement ou ouverture de nouveaux possibles? », analyse d'éducation permanente, *Intermag*, novembre 2021 intermag.be/images/stories/pdf/tv_locales_et_champ_mediatique.pdf.

¹⁹ Pour approfondir la notion de propriété sociale, voir les récentes analyses de RTA sur la question, liées aux décisions de l'Arizona et notamment:

J. FASTRÈS, A-F FONTAINE et PH. MAHOUX, « Le programme de la coalition Arizona et des autres gouvernements belges: des attaques inédites et cumulées contre la propriété sociale », analyse d'éducation permanente, *Intermag*, février 2025, intermag.be/images/stories/pdf/rta2025m02n1.pdf.



Télés locales : rationaliser pour mieux régner ?

Menaces sur les missions d'éducation permanente, glissement vers la privatisation, conséquences néfastes sur l'action locale, mais aussi l'emploi... La réforme des médias de proximité annoncée par la ministre des Médias, Jacqueline Galant, suscite des inquiétudes. Analyse.

Les premières initiatives des « télévisions locales et communautaires », comme on les appelait alors, ont émergé dans les années 1970-1980, encadrées et soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Jusqu'à la création de TV Lux en 1996, un maillage de télévisions locales s'est formé, couvrant toutes les communes de la Fédération.

On compte aujourd'hui douze médias de proximité (MDP) – dénomination officialisée par le décret de 2021. Ils ne constituent pas un service public comme la RTBF. Il s'agit d'asbl de droit privé bénéficiant de divers financements publics² en échange de la réalisation de certaines missions d'intérêt public. Le décret évoque « la production et la réalisation de programmes d'actualités, d'animation, de développement culturel et d'éducation permanente », selon le décret, dans la zone de couverture les concernant et dans un rapport de grande proximité avec leurs publics².

En 50 ans d'existence, les MDP ont fortement évolué au gré de différents décrets, du développement des nouvelles technologies, des réseaux sociaux, mais aussi en fonction des besoins et usages du public. Ils regroupent des centaines d'employé·es et de pigistes et une grande diversité de métiers (journalistes, réalisateur·rices, technicien·nes, documentalistes, etc.). Au fil du temps, les MDP ont aussi fédéré davantage leurs ressources, à travers notamment le Réseau des médias de proximité (RMDP)³.

Une réforme inquiétante

Jacqueline Galant (MR, ministre des Médias en FW-B) a la volonté de réduire de douze à huit le nombre de médias de proximité⁴. La libérale justifie sa réforme par le contexte budgétaire très compliqué de la FW-B. Son objectif : « rationaliser » et optimiser le secteur des MDP « en concentrant les moyens sur un nombre réduit d'acteurs, mieux structurés et géographiquement cohérents » en donnant aux MDP « un cadre pour leur permettre de survivre ». Un discours aux accents de novlangue qui imprègne d'autres textes et déclarations du gouvernement Arizona⁵.

Concrètement, l'idée est de ne plus subsidier à partir de janvier 2031 qu'un média de proximité par province seulement, à l'exception du Hainaut et de Liège qui pourraient « encore » disposer de deux MDP chacune. Le Hainaut, qui compte aujourd'hui quatre médias de proximité⁶, serait particulièrement touché, ainsi que les trois acteurs établis en province de Namur⁷. La ministre entend laisser un délai maximum d'un peu plus de cinq ans aux opérateurs pour préparer les éventuelles fusions.

La note Galant – présentée comme une « pièce à casser », ce dont on peut douter au vu de la vision de la concertation défendue par la ministre sur d'autres sujets⁸ – prévoit aussi de mettre fin dès 2026 à l'indexation des subventions allouées aux MDP, comme cela a déjà été

1 Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne, provinces, communes... En 2023, ce sont 36 millions d'euros qui ont été octroyés en subsides aux médias de proximité, dont 16 millions d'euros provenant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chacun dispose d'une convention avec le Gouvernement de la FW-B d'une durée de 9 ans. Les dernières conventions ont pris cours le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2030. Ces conventions doivent faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours, soit au plus tard le 30 juin 2026.

2 « Les médias de proximité, des médias qui s'adaptent, évoluent, innove, échangent et mutualisent au bénéfice des citoyens », carte blanche de J-F. FURNÉMONT, Directeur général du Réseau de Médias de proximité, 28 juin 2023. En ligne sur regulation.be

3 Il peut s'agir de ressources humaines et administratives, de la programmation commune, de la commercialisation au-delà des zones de chacun, de ressources techniques, d'obligations en termes

d'accessibilité, d'archivage du patrimoine, de la communication et d'initiatives numériques.

4 « Passer de douze à huit médias de proximité en 2013 : la proposition de réforme de la ministre Galant », rtbf.be/Belga, 27 mai 2025.

5 Avec par exemple l'usage fréquent de la « simplification administrative » ou de « l'évaluation ». Qui peut s'opposer en soi à l'évaluation ou à la simplification administrative ?

6 Notélé (Hainaut-occidentale), Télé MB (Mons-Borinage) Antenne Centre (La Louvière & Région du Centre) et Téléambre (Charleroi).

7 Bouké (Namur), Matélé (Rochefort/Dinant) et Canal Zoom (Gembloux). Cette dernière couvrant une commune namuroise (Gembloux) et trois communes brabançonnaises (Chastre, Walhain et Perwez).

8 « Passer de douze à huit médias de proximité en 2013 : la proposition de réforme de la ministre Galant », rtbf.be/Belga, 27 mai 2025.

décidé pour la RTBF. Par ailleurs, l'enveloppe d'aides à la promotion de l'emploi (APE) – 8,4 millions d'euros octroyés en 2023 – serait réduite de 10 % annuellement jusqu'au terme des conventions qui les lient avec la FW-B. Le texte signale également qu'une répartition des moyens APE serait « rééquilibrée entre les différents médias de proximité ». Les MDP seront également encouragés à chercher des financements auprès de partenaires privés.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) annonçait que « pour stimuler leur vitalité, en concertation avec les acteurs concernés, le Gouvernement incitera les synergies intégrées entre les médias de proximité et avec la RTBF, sur base d'accords garantissant une juste réciprocité et la valorisation des économies ainsi réalisées. Un cadre permettant des fusions volontaires sera établi. Le Gouvernement évaluera les possibilités d'alléger les contraintes administratives pesant sur les médias de proximité ».

Aujourd'hui, la politique de la ministre semble davantage vouloir imposer plutôt que valider des fusions « volontaires ». Avec le risque de diviser les opérateurs dans un premier temps pour affaiblir structurellement leur capacité de résistance. On peut légitimement supposer que les fusions imposées ne pourront avoir que des conséquences négatives concernant l'emploi, mais aussi sur la couverture locale de différentes actions. Les communes déjà délaissées aujourd'hui le seront encore plus demain. En lien avec la DPC, le projet de la ministre intègre également un

important volet de simplification administrative. L'idée est notamment de réduire ou de supprimer une série d'éléments en termes de production (en matière d'éducation permanente notamment). Deux missions principales sont en revanche réaffirmées : l'information et la promotion de la culture. Autre inquiétude : la privatisation des services publics. Ce risque concernant une série de missions de service public était déjà clairement identifié dans la DPC. La réforme de la fonction publique présentée ce 1^{er} septembre par la ministre Galant confirme la tendance⁹. On observe avec beaucoup de méfiance ce même glissement pour les MDP « encouragés à chercher davantage de financements auprès de partenaires privés », voire, s'ils veulent continuer à exister (pour ceux qui n'auront plus de soutien public en Hainaut et dans la province de Namur), de pérenniser leur existence exclusivement à travers un soutien privé.

Aussi, cette « réforme » doit s'analyser dans un contexte médiatique inquiétant. La fusion des deux groupes de presse IPM-Rossel en juin dernier (lire interview dans ce numéro) fait resurgir les menaces qui pèsent sur le pluralisme des médias.

Enfin, il est difficile de ne pas s'inquiéter d'une offensive générale plus large contre l'indépendance des médias¹⁰, (la ministre Galant s'étant elle-même fait remarquer pour une interférence avec

« Aujourd'hui, la politique de la ministre semble davantage vouloir imposer plutôt que valider des fusions "volontaires". Avec le risque de diviser les opérateurs dans un premier temps pour affaiblir structurellement leur capacité de résistance. »

la RTBF) en visant à terme la négation du rôle de contrepouvoir de certaines institutions ou associations. On a déjà pu observer les attaques contre le monde de la culture par le président du MR¹¹ ou encore la non-indexation de l'enveloppe de la RTBF parmi différents exemples.

Articulée à ce contexte plus global, la réforme des « télévisions locales » doit donc susciter toute notre vigilance.



Manifestation du personnel des Médias de proximité devant le cabinet de la ministre Jacqueline Galant..
©Pablo Berckmans, militant CNE

¹⁰ « Jacqueline Galant accuse la RTBF de diffuser "une opinion culpabilisante" dans un article sur le racisme et se brouille avec le fédéral », lalibre.be, 22 septembre 2024.

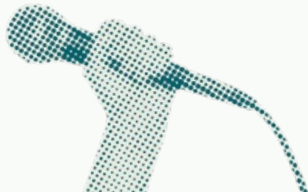
¹¹ « Les déclarations de Georges-Louis Bouchez sur l'utilité d'un ministre de la Culture agitent le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles », rtbf.be, 8 janvier 2025.

⁹ « Marek Hudon, avec la réforme Galant, le risque de politisation de la fonction publique s'accroît », *Le Soir*, 2 septembre 2025.

SARAH FRERES (S.F.)	Présidente de l'Association des journalistes professionnels (AJP), journaliste pour le magazine <i>Imagine</i>
RICARDO GUTIÉRREZ (R.G.)	Secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes (FEJ)
JEAN-JACQUES JESPER (J.-J.J.)	Journaliste, professeur à l'ULB en déontologie de l'information et de la communication



L'information, ce bien public



Fusion IPM-Rossel, réforme des médias de proximité, pression d'un président de parti sur des journalistes, révélations de la VRT sur l'utilisation massive de l'IA dans les magazines du groupe Venture Media... Ces derniers mois voient s'enchaîner des nouvelles alarmantes pour la presse en Belgique, en matière d'emploi, mais aussi d'indépendance des journalistes

et de pluralisme des médias. Décryptage de cette tempête médiatique – qui est aussi un enjeu démocratique majeur – avec Sarah Freres, Ricardo Gutiérrez et Jean-Jacques Jaspers, trois voix qui défendent ce bien public – l'information –, la liberté de la presse et le pluralisme des médias, dans les arènes syndicales, académiques et médiatiques.

Dans ce déferlement récent de décisions ou d'actions menaçantes pour la presse, quel est l'élément qui vous préoccupe plus particulièrement¹ ?

S.F. : Le vase est plein, mais la goutte qui, selon moi, a vraiment fait déborder le vase, c'est la décision du Fédéral en juin de confirmer la fin de la concession presse pour l'aide à la distribution de journaux papier². Des partis –membres hier de la coalition Vivaldi qui a voté la fin de ce mécanisme et aujourd'hui dans l'opposition– ont soudain crié au danger pour la démocratie d'abandonner ce mécanisme,

alors qu'au moment du vote, c'était silence radio dans les rangs politiques. Pourtant, les journaux et les unions professionnelles avaient averti des dangers, les éditeurs aussi. La fusion IPM-Rossel découle d'ailleurs de cette décision politique³.

Ce qui me frappe donc aujourd'hui, c'est d'entendre un discours politique qui considère que les médias sont importants pour la démocratie, sans l'assortir d'aucun acte. En matière de défense de la presse, tout le monde a une responsabilité, les lecteur·rices, les éditeurs, les journalistes, les unions professionnelles, mais le politique aussi, y compris quand cela touche des entreprises privées, parce que l'information est un bien public. Nos responsables politiques se comportent comme s'ils étaient au balcon alors qu'ils ont quand même des cartes en main pour agir.

¹ Entretien réalisé le 14 juillet 2025, soit avant les menaces du président du MR, Georges-Louis Bouchez, de «boycotter les antennes de la RTBF» suite à la publication d'un article le concernant. Voir : www.rtbf.be/article/menace-du-mr-de-boycotter-les-antennes-de-la-rtbf-le-service-public-reagit-et-affirme-son-independance-editoriale-11592608

² Le gouvernement De Croo a annoncé fin 2023 la fin de la

concession presse. Il s'agit d'un subside octroyé jusqu'en juin 2024 à l'opérateur bpost pour la distribution des journaux et magazines. Cette aide permettait aux éditeurs de ne pas payer au tarif du marché la distribution de leurs produits. Le précédent gouvernement l'a remplacé par un crédit d'impôt en vigueur jusqu'à fin 2026.

³ Le 24 juin, les groupes Rossel (*Le Soir*, *Sudinfo*...) et IPM (*La Libre*, *La DH*...) ont annoncé la fusion de

leurs activités. Dans leur communiqué, les groupes ont présenté ce rapprochement comme «indispensable» à leur pérennisation, pour faire face à plusieurs obstacles, comme la transition numérique, l'intelligence artificielle, les revenus publicitaires qui profitent davantage aux grandes plateformes internationales du numérique et fin de la concession de distribution postale des journaux. Le dossier est aujourd'hui aux mains de l'Autorité belge de la concurrence.

R.G. : Je déplore aussi cette passivité, voire cette complicité des autorités publiques, qui n'est pas récente d'ailleurs. Nous sommes tous coresponsables, souligne justement Sarah. J'ajouterais que les autorités publiques sont plus responsables que d'autres parce qu'elles ont une obligation positive en droit. En adhérant à la Convention européenne des droits de l'homme –et donc à son article 10 sur la liberté d'expression–, elles doivent mener des actions qui favorisent la liberté de la presse et le pluralisme des médias. C'est l'inverse qui se produit en Belgique. On le voit par exemple avec la réforme des médias de proximité qui entraînera la réduction de douze télévisions locales à huit. Concernant la fusion, que je nommerais plutôt l'absorption d'IPM par Rossel, cela relève d'une sorte de mariage de raison. Ça ne me plaît évidemment pas, car cela conduit

« Il faut que les journalistes comprennent que défendre la liberté de la presse et le pluralisme des médias, c'est défendre le droit des citoyens d'accéder à une information libre et indépendante. »

à une situation de monopole inédite en Europe, mais je peux comprendre les éditeurs. À nouveau, qu'ont fait les autorités publiques pour empêcher cela ? Rien.

Au vu de ce que ces éditeurs de presse ont fait par le passé en termes de synergies éditoriales au sein de leur propre groupe –appauvrissant déjà la diversité–, je plaide pour la mise en place de balises, vraiment sérieuses, par les autorités. J'attends aussi des rédactions qu'elles se battent pour garantir leur indépendance, même si les éditeurs risquent de leur objecter la réalité économique.

J-J.J. : Pour rebondir sur la fusion, regardons les chiffres. En France, le nombre moyen de lecteur·rices touché·es par un groupe de presse se situe entre 8 et 9 millions. On peut donc se dire qu'avoir, en Belgique, deux groupes pour 4,7 millions de lecteur·rices potentiel·les, représentait un luxe. En outre, la décision de supprimer la subvention à la distribution postale représente 100 millions de perte globale pour tout le réseau de la presse quotidienne. Une telle décision était inévitable. À la question de savoir si le pluralisme est davantage menacé par cette fusion-là plus que par autre chose, je n'en suis pas certain. Dans ce dossier, c'est le rapprochement entre *Sudinfo* et *L'Avenir* (qui feront désormais partie du même groupe suite à la fusion, NDLR) qui est le plus menaçant, surtout en termes d'emplois. Cela va générer des doublons, en tout cas dans les régions et arrondissements où les titres des deux groupes se superposent.

Le grand problème aujourd'hui, c'est l'effondrement du modèle actuel de la presse. Je fais ce constat regrettable que si les pouvoirs publics n'interviennent pas, c'est parce que d'une certaine manière, ça arrange un peu les partis politiques. Ce qui nous renvoie à la complicité des autorités publiques dont parlait Ricardo... Le mode de communication des politiques passe souvent au-dessus de la presse. Ils comptent davantage sur les plateformes que sur les médias professionnels pour faire leur propre propagande

et leur propre communication. À cela s'ajoute le pouvoir du « Cloud Capitalism », que Yanis Varoufakis appelle le technoféodalisme⁴. La Commission fait plus ou moins ce qu'elle peut pour essayer de dresser des contre-feux avec, par exemple, le *Digital Services Act* (DSA)⁵, mais il s'agit d'emplâtres sur des jambes de bois face au rouleau compresseur de la prise de pouvoir des GAFAM sur tous les domaines de la communication. De plus, ces derniers captent 75 % des recettes publicitaires et en privent dès lors des médias qui exercent un travail d'information et qui rémunèrent des journalistes. C'est là, selon moi, que réside le problème fondamental. Le seul niveau qui peut répondre à cette menace est le niveau européen. Avec les majorités qui se dessinent au Parlement européen, je ne sais pas si on peut vraiment espérer un mouvement majeur dans ce sens-là.

Ce 8 août est entré en vigueur le *Media Freedom Act* de l'Union européenne. Un espoir pour garantir le pluralisme de l'information ?

R.G. : Ce règlement adopté l'an dernier consacre l'indépendance des médias et l'importance de leur pluralisme. Le règlement européen donne par exemple le droit au Conseil supérieur de l'audiovisuel de faire un test de pluralisme. Le CSA a d'ailleurs communiqué qu'il rendrait un avis dans le cadre du projet de fusion annoncé entre le groupe Rossel et IPM et soumis actuellement à l'Autorité belge de la Concurrence qui pourrait, nous le souhaitons, leur imposer des conditions strictes. Si ce test est inquiétant, le CSA peut le faire remonter à la Commission, qui pourra ensuite signaler que l'État belge a un problème. C'est un petit espoir : là où le politique se lave les mains, l'administration pourra baliser les choses.

La Belgique est l'un des pires pays en termes de concentration des opérateurs⁶. Comment faire comprendre que le pluralisme des médias est un enjeu démocratique crucial ?

R.G. : Les médias ne couvrent pas assez cet enjeu, je le déplore. Il existe une forme d'autocensure dans la presse : les journalistes ont l'impression qu'en défendant la liberté de la presse ou les médias, ils sont dans un conflit d'intérêts. Il faut pourtant qu'ils comprennent que défendre la liberté de la presse et le pluralisme des médias, c'est défendre le droit des citoyen·nes d'accéder à une information libre, indépendante, et non une défense de corporation.

S.F. : À ce sujet, je m'inquiète des conséquences de la fusion. Lequel de ces journaux expliquera ce qui se passe en interne ? Qui va expliquer qu'il n'y a pas de société de rédacteurs⁷ à la *Dernière Heure* ou chez *Sudinfo* ? Nous essayons d'ailleurs, au sein de la revue de l'AJP, de couvrir de manière journalistique ce qui se passe dans la profession. Nous nous attelons aussi à recréer de la solidarité entre journalistes, salarié·es, indépendant·es, etc., pour défendre leur indépendance et lutter contre l'ingérence éditoriale.

⁴ Yanis Varoufakis, économiste et ancien ministre grec des Finances, a développé cette notion pour expliquer que le profit et les marchés ont été évincés de l'épicentre de notre système économique et social pour être remplacés par des plateformes d'échange numériques. Désormais, le pouvoir

est aux mains des propriétaires du « cloud capital », Google, Amazon, Facebook ou encore Apple, nouveaux seigneurs féodaux des temps modernes. Lire Y. VAROUFAKIS, *Les nouveaux serfs de l'économie*, Les Liens qui libèrent, septembre 2024.

⁵ Le règlement européen 2022/2065 sur les services numériques, ou *Digital Services Act* (DSA), vise à créer un environnement juridique sûr et proportionné permettant de mieux lutter contre les contenus illégaux en ligne. Il est entré pleinement en vigueur le 17 février 2024.

« Nous nous attelons aussi à recréer de la solidarité entre journalistes, salariées, indépendantes, etc., pour défendre leur indépendance et lutter contre l'ingérence éditoriale. »

J-J.J. : J'observe avec regret un affaiblissement de la solidarité professionnelle et de l'engagement. Cela s'explique effectivement par le changement des statuts professionnels – de plus en plus de pigistes, d'indépendantes, et des salariées fragilisées qui pourraient ne pas prendre la parole par peur de perdre leur job – mais il y a aussi un taux de syndicalisation en baisse. Cette évolution s'observe dans toute la société, mais elle affecte effectivement gravement l'avenir de la presse parce qu'elle engendre une moindre possibilité de réaction et un affaiblissement du rôle des journalistes comme contre-pouvoir. Alors que dans le monde d'aujourd'hui, cette profession devient plus qu'indispensable. On a besoin de journalistes aujourd'hui pour faire du *fact-checking*, pour contrer la manipulation et les mensonges permanents, etc. Mais les médias professionnels ne se rendent pas compte – ou n'ont pas l'air de prendre la mesure de cet enjeu – qui est pourtant de l'ordre de leur survie. Comment est-ce possible qu'on n'ait pas encore imaginé une labellisation sur Internet affirmant que l'information livrée par tel ou tel média est digne de confiance ?

Comment raccrocher les citoyen·nes qui se désintéressent de la presse d'information ?

J-J.J. : Il faudrait d'abord rendre l'éducation aux médias obligatoire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ! Elle est laissée à l'initiative bienveillante de quelques enseignant·es.

S.F. : Je plaide aussi pour une opération massive d'éducation aux médias à destination, pas seulement des jeunes, mais aussi des adultes qui ne savent pas non plus toujours d'où provient la source de l'information qu'ils et elles lisent sur le Net. Dans un contexte de croissance de l'IA – notamment les résultats de recherches Google générés depuis peu par l'IA –, il nous faut absolument développer l'esprit critique des citoyens et citoyennes. Les médias ont aussi un rôle à jouer. Je pense qu'on doit davantage expliquer notre métier. Tout le monde imagine bien comment un boulanger fabrique du pain. Mais qui sait comment un journaliste travaille ? Il faudrait commencer par expliquer, quand on part en reportage, notre démarche et les règles du code de déontologie auxquelles nous sommes soumis·es, etc. Il nous faut aussi partager les conditions parfois déplorables dans lesquelles nous travaillons et qui nous conduisent à faire des erreurs. Enfin, les médias ont la responsabilité de brasser moins de vent, même si c'est cela qui fait du clic. Par ailleurs, il nous faut continuer à expliquer aux gens l'importance de payer pour être informés. Je constate aujourd'hui avec sidération qu'avant même de défendre le pluralisme des médias, il faut défendre... les médias.

R.G. : Le manque d'éducation aux médias est l'autre versant de l'attitude de délégitimation de certains politiques à l'égard des médias. D'un côté, on « crache » sur les journalistes en les associant à des menteurs ou à l'establishment. De l'autre côté, on ne donne pas les moyens à la société de s'éduquer au rôle des médias. Cela dit, je considère aussi que les médias doivent prendre leur responsabilité. Nous voyons depuis peu apparaître le phénomène de *news avoidance* (évitement des nouvelles). Il toucherait 39 % des Belges francophones. Les personnes concernées justifient cette attitude par le fait de ne rien apprendre d'autre dans les médias que ce qu'elles lisent sur les réseaux sociaux et de ne pas y voir le sens. Il est donc essentiel de rappeler que les médias – au delà d'informer – donnent du sens à la vie, des clés de compréhension, défendent des valeurs. Les journalistes et les médias doivent aussi se remettre en question et se demander qu'apporter, justement, pour éviter que les gens aient l'impression qu'ils n'apportent rien. Les journalistes et les médias, les entreprises de presse, ont aussi leurs responsabilités en matière de transparence, d'irréprochabilité des méthodes, de défense des conditions de travail, etc. Il s'agit aussi de se demander, au jour le jour, ce qu'ils et elles font dans leur travail de tous les jours pour démontrer leur utilité, pour montrer qu'ils et elles sont au service de l'intérêt public. À la lecture de certains papiers, je n'ai pas toujours l'impression que l'information est un bien public.

« On a besoin de journalistes aujourd'hui pour faire du *fact-checking*, pour contrer la manipulation et les mensonges permanents. »

⁶ Selon le *Media Pluralism Monitor 2024*, étude annuelle sur le pluralisme des médias en Europe, la Belgique est le pire des 32 pays européens analysés en termes de concentration des opérateurs. Un rapport du CSA publié en 2024 soulignait aussi que « la concentration des médias traditionnels inhérente à l'étroitesse du marché belge et celle des grands acteurs du numérique (GAFAM) qui bénéficient d'une position de force sur le marché

font peser des risques sérieux pour le pluralisme de l'information. La fragilité économique de médias locaux et régionaux comme les radios indépendantes et les médias de proximité doit aussi alerter sur un risque de perte de diversité ».

⁷ Organisation de journalistes au sein des rédactions qui peut par exemple s'assurer de l'indépendance des journalistes, du respect de la ligne rédactionnelle, etc.



Droits des femmes : les violences économiques du gouvernement Arizona

Les violences faites aux femmes prennent différentes formes : sexuelles, physiques, psychiques, verbales ou encore économiques. Moins visibles que les autres types de violences, ces dernières toucheraient pourtant une femme sur sept en Belgique¹. Contrôle des dépenses, accès restreint aux ressources du ménage, non-respect des contributions alimentaires... Quand elles sont évoquées, elles restent souvent cantonnées au cadre du couple. À Vie Féminine, nous rappelons que les violences économiques sont aussi et avant tout le fait d'institutions et d'un système structurellement défavorable aux femmes. Dès lors qu'on les définit par leur visée à limiter l'autonomie économique de la victime et à la rendre dépendante, on peut envisager plusieurs réformes majeures de l'Arizona comme des atteintes aux droits des femmes.

Dès janvier 2026, près de 140 000 personnes seront exclues du chômage. D'abord, une majorité d'hommes. Mais si l'on se penche sur les personnes au statut cohabitant.e – 45 000 exclues dès janvier² – les femmes sont majoritaires. Parmi celles qui oseront pousser la porte d'un CPAS, nombre d'entre elles en sortiront bredouille si le revenu du ménage est jugé suffisant. Des milliers de femmes se retrouveront sans aucun revenu propre, totalement dépendantes de leur compagnon. Que dire alors de celles âgées de plus de 55 ans et qui ne pourront pas bénéficier de l'exemption puisqu'elles ne rentrent pas dans les conditions des 31 à 35 années de carrière – soit l'immense majorité des travailleuses de cette tranche d'âge ?

**« À Vie Féminine,
nous rappelons que les
violences économiques
sont aussi et avant tout le
fait d'institutions et d'un
système structurellement
défavorable aux femmes. »**

Des logiques similaires sont à l'œuvre en ce qui concerne les réformes concernant les malades de longue durée (60% de femmes) ou les pensions³. Ces politiques, comme l'ultra « flexibilisation » du marché du travail, reposent sur une violence première : l'invisibilisation de l'immense travail gratuit effectué par les femmes, et encore davantage par les femmes racisées et migrantes. Ce travail de tâches domestiques, de soins aux enfants et aux personnes vulnérables, qui permet à la société de tourner et aux hommes de faire carrière. Nos ministres – ces hommes blancs qui peuvent se permettre des nuits de négociations – en sont les premiers bénéficiaires ! Et ce sont eux qui s'approprient aujourd'hui à mettre en œuvre des politiques qui portent violemment atteinte à l'autonomie économique des femmes...

¹ Selon une enquête publiée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne en 2014, une femme belge sur sept (14 %) a subi ou est à risque de subir des violences économiques (la moyenne européenne étant de 12 %). Source : Violence against women: an EU-wide survey. Main results report (fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2014-vaw-survey-main-resultsapr14_en.pdf)

² « Suppression des allocations de chômage + statut de cohabitant.e = 90 000 doubles peines ! », Stop au statut de cohabitant.e, [www.stop-statut-cohabitant.be/communication/](http://www.stop-statut-cohabitant.be/communication-communication/)

³ Pour aller plus loin, lire : « Gouvernement Arizona : "Contre des politiques ultralibérales, défendons la société du soin" », interview de Soizic Dubot et d'Élodie Blogie à lire sur www.axellemag.be; « Comment le gouvernement Arizona accroît la précarisation des femmes », analyse du thinktank InES, juin 2025, inesthinktank.be.

Comité de rédaction

Oleg Bernaz, Dominique Decoux, Ariane Estenne, France Huart, Julien Gras, Antoinette Maia, Jean Matthys, Thomas Miessen, Anne-France Mordant, Véronique Oruba, François Reman, Nabil Sheikh Hassan, Svetlana Sholokhova, Christine Steinbach, Tatiana Willems

Correctrice

Claudine Lienard

Rédactrice en chef

Stéphanie Baudot

Journaliste

Manon Legrand

Secrétariat

Lysiane Mettens

Refonte graphique

Switch asbl

Photo Une

© Belga

Éditrice responsable

Dominique Decoux - Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL) BP50-1031 Bruxelles.

Pour recevoir
démocratie

25€ /12 numéros

Pour les virements :
BE95 7995 8743 7658
(mention « démocratie »)

20€ /an par domiciliation

Pour demander un avis de domiciliation :
02 246 38 43
lysiane.mettens@ciep.be

Retrouvez-nous aussi sur :
www.revue-democratie.be

Écrivez-nous :
democratie@moc.be